

**Dahir n° 1-22-14 portant promulgation de la  
loi n° 53-21 portant approbation du Protocole  
d'amendement à la Convention du Conseil  
de l'Europe n° 108 pour la protection des  
personnes à l'égard du traitement automatisé  
des données à caractère personnel, fait à  
Strasbourg le 10 octobre 2018**

**Dahir n° 1-22-14 du 15 rejev 1443  
(17 février 2022) portant promulgation de la  
loi n° 53-21 portant approbation du Protocole  
d'amendement à la Convention du Conseil  
de l'Europe n° 108 pour la protection des  
personnes à l'égard du traitement automatisé  
des données à caractère personnel, fait à  
Strasbourg le 10 octobre 2018<sup>1</sup>**

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes - puisse Dieu en élever et en fortifier  
la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment ses articles 42, 50 et 55  
(2<sup>ème</sup> paragraphe),

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

Est promulguée et sera publiée au Bulletin officiel, à la suite du  
présent dahir, la loi n° 53-21 portant approbation du Protocole  
d'amendement à la Convention du Conseil de l'Europe n° 108 pour la  
protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données  
à caractère personnel, fait à Strasbourg le 10 octobre 2018, telle qu'adoptée  
par la Chambre des représentants et la Chambre des conseillers.

Fait à Bouznika, le 15 rejev 1443 (17 février 2022).

Pour contreseing :

Le Chef du gouvernement,

AZIZ AKHANNOUCH.

---

1- Bulletin officiel N° 7070 – 29 rejev 1443 (3-3-2022), p 222.

**Loi n° 53-21 portant approbation du Protocole  
d'amendement à la Convention du Conseil de  
l'Europe n° 108 pour la protection des personnes  
à l'égard du traitement automatisé des données à  
caractère personnel, fait à Strasbourg  
le 10 octobre 2018**

**Article unique**

Est approuvé le Protocole d'amendement à la Convention du Conseil de l'Europe n° 108 pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, fait à Strasbourg le 10 octobre 2018.